

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

ÈVRE – THAU – St DENIS

Siège : Syndicat Mixte des Bassins Èvre – Thau – St Denis – Robinets – Haie d'Allot

Ilot de l'Èvre - 2 rue des Arts et Métiers – 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES



Èvre-Thau-St Denis

Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau

5 décembre 2025 à 14H, à la salle du Conseil, Mairie annexe de Beaupréau, 49600
Beaupréau-en-Mauges

1er Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : 8 présents / 4 pouvoirs

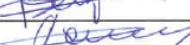
Séance plénière de la CLE du SAGE Èvre – Thau – St Denis

Séance du 5 décembre 2025

1er Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

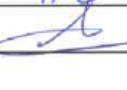
| Nom | Prénom | Organisme | Signature |
|-----------|-----------------|---|-------------------------|
| AUDOIN | Dominique | Commune de Montrevault-sur-Èvre | |
| BACLE | Philippe | Commune de Sèvremoine | |
| BENOIST | Yannick | Commune de Mauges-sur-Loire | |
| BERLAND | Yves | Etablissement Public Loire | Pouvoir Yannick Benoist |
| BIDET | Antoine | Commune de Chemillé-en-Anjou | |
| BOURCIER | Corinne | Conseil Départemental du Maine et Loire | |
| BRIAND | Benoit | SMIB Èvre - Thau - St Denis - Robinets - Haie d'Allot | |
| CAILLAULT | Guy | Commune de Mauges-sur-Loire | |
| DELAUNAY | Patrice | SMIB Èvre - Thau - St Denis - Robinets - Haie d'Allot | |
| DOUGÉ | Christophe | Commune de Montrevault-sur-Èvre | |
| GALLARD | Christophe | Commune de Beaupréau-en-Mauges | |
| GALY | Marie-Christine | Commune de Bégrolles-en-Mauges | |
| HAY | Laurent | Commune de Montrevault-sur-Èvre | |
| LEBRUN | Régis | Commune de Beaupréau-en-Mauges | |
| LE GAL | Marie | Commune de Mauges-sur-Loire | |
| MARSAULT | Maurice | Commune du May-sur-Èvre | |
| MARTIN | André | Conseil Régional des Pays de la Loire | |
| THOMAS | Damien | Commune de Beaupréau-en-Mauges | |
| TIGNON | Jean-Robert | Commune de Saint-Léger-sous-Cholet | |

2ème Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : 10 présents / 1 pouvoir

| 2ème Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées | | | |
|---|------------|--|---|
| Nom | Prénom | Organisme | Signature |
| ROUVRAY | Yves | Fédération de Maine et Loire pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques |  |
| CASSIN | Hubert | Syndicat des propriétaires fonciers ruraux de Maine et Loire |  |
| MAHÉ | Katia | Chambre d'Agriculture de Maine et Loire |  |
| BOUSSSEAU | Christophe | Chambre d'Agriculture de Maine et Loire |  |
| PINEAU | Pascal | Chambre d'Agriculture de Maine et Loire |  |
| HERDANT | Sophie | Chambre d'Agriculture de Maine et Loire |  |
| | | Comité Régional de Développement Agricole des Mauges | |
| HASSINE | Chayma | CCI Pays de la Loire | |
| LANGEVIN | Michel | Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire |  |
| COUVRAND | Dominique | FNE Anjou |  |
| BLANCHARD | Philippe | Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Loire Anjou |  |
| Bely | Charles | Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Loire Anjou |  |
| CHARRIER | Claude | Comité départemental de Maine et Loire de canoë-kayak |  |

Invitée : Stephanie FENEON

3ème Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés : 2 présents / 0 pouvoir

| 3ème Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés | | | |
|--|-----------|--|---|
| Nom | Prénom | Organisme | Signature |
| | | Préfet de la région Centre coordinateur du bassin Loire Bretagne ou son représentant |  |
| ANDRE | Julie | Préfet de Maine et Loire ou son représentant |  |
| SCIERS | Viviane | Agence de l'Eau Loire Bretagne |  |
| BURDIN | Camille | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement | |
| BUSSON | Pauline | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement | |
| | | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement | |
| ROUVEURE | Yvan | Office Français de la Biodiversité | |
| | | Conseil Départemental du Maine et Loire | |
| BOUFFET | Aurélie | Région des Pays de la Loire | |
| ANDRE | Marc | Direction Départementale des Territoires | |
| SALVIAC | Guillaume | Direction Départementale des Territoires | |

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres ayant le pouvoir de vote : 20

Personnel technique présent

- Laurine TIGNON – Chargée de missions Gestion Quantitative de la ressource en eau
- Marisol ARIAS VANEGAS – Ingénieur de projet confirmé – SUEZ

Support de présentation :

- *20250912_CLE.pdf*
- *20250912_CLE_valisation_ph3.pdf*

Documents annexés :

- *Feuille de route 2026-2030.pdf*

Le président Christophe DOUGÉ ouvre la séance et commence par rappeler l'ordre du jour de la séance :

- Validation de la phase 3 de l'étude HMUC Èvre-Thau-St Denis
- Feuille de route 2026-2030
- Points divers

1. Validation de la phase 3 de l'étude HMUC Èvre-Thau-St Denis

La synthèse des résultats de la phase 3 sont présentés aux membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Èvre-Thau-St Denis par Marisol Arias Vanegas.

Les membres de Commission Locale de l'Eau présents valident à l'unanimité la fin de phase 3.

Les nouvelles exigences du comité de bassin relatives à la validation des volumes prélevables ont été présentées aux présidents et vice-présidents des CLE lors de la réunion du 19/11/2025, tenue en présence de la préfète coordinatrice de bassin, Madame Sophie Brocas, et du président du comité de bassin, Monsieur Thierry Burlot.

À la suite de la loi Duplomb du 11 août 2025, et notamment de son article 5, des études socio-économiques doivent désormais être intégrées aux études HMUC lors de la définition des volumes prélevables.

Le cahier des charges n'étant pas encore disponible à ce jour, les consignes et attendus précis ne sont pas connus. Toutefois, au regard des échanges intervenus sur le contenu de ces études socio-économiques, la phase 4 réalisée dans le cadre de l'étude HMUC Èvre-Thau-Saint-Denis semble constituer une base pertinente pour cette analyse. Les principales différences identifiées à ce stade portent sur le fait que la phase 4 a été réalisée à l'échelle de l'ensemble du territoire, alors qu'une analyse par unité de gestion serait attendue, ainsi que sur certains indicateurs, notamment financiers, qui ne seraient pas adaptés aux nouvelles exigences.

Madame la préfète coordinatrice de bassin et le président du comité de bassin ont par ailleurs précisé que ces nouvelles analyses ne devaient pas bloquer l'avancement des études HMUC sur les territoires.

Christophe Dougé souligne que cette nouvelle demande ne doit pas freiner l'étude HMUC en cours sur le territoire Èvre-Thau-Saint-Denis.

Marc André indique que plusieurs scénarios de volumes prélevables pourront être analysés. Il précise qu'une réunion avec la DREAL devra être envisagée en début d'année, lorsque le cahier des charges sera disponible.

Pascal Pineau ajoute que la validation des volumes prélevables par la CLE, initialement prévue en février, devra probablement être décalée afin de ne pas se bloquer.

La Commission Locale de l'Eau décide de poursuivre l'étude HMUC selon le planning initial tant que le cahier des charges n'aura pas été transmis.

2. Feuille de route 2026-2030

Le projet de feuille de route, issu de la réunion du bureau du 14/11/2025, a été transmis en amont à l'ensemble des membres de la CLE.

• Mise en œuvre du SAGE et articulation SAGE et Contrat Territorial

Michel Langevin s'interroge sur le coût que pourrait engendrer l'émergence de la thématique de l'hydrologie régénérative.

Laurine Tignon précise que, pour le moment, aucun coût n'est affiché ni défini et que l'année 2026 sera consacrée à la construction de cette nouvelle thématique et à son dimensionnement. Ce travail sera réalisé par l'animateur technique agricole et bocage du SMiB.

Pascal Pineau indique que cette thématique ne doit pas être uniquement axée sur l'agriculture, mais doit également prendre en compte le milieu urbain.

Jean-Robert Tignon explique que la réflexion sur cette thématique en est encore à ses débuts, bien que certaines actions soient déjà mises en œuvre sur le territoire. Il souligne par ailleurs l'importance de développer cette thématique afin de renforcer la résilience du territoire face au changement climatique.

Guy Caillault insiste sur la nécessité de ne pas négliger le volet urbain et cite, à titre d'exemple, la problématique de l'imperméabilisation des sols.

Christophe Dougé conclut en précisant qu'il ne s'agit pas, à ce stade, de définir les actions à mettre en œuvre, mais bien d'acter l'importance de cette thématique pour le territoire et de l'afficher clairement dans la feuille de route.

Marc André rappelle que le nouveau décret SAGE du XXX prévoit que, tous les six ans, la CLE doit étudier la nécessité de procéder ou non à une mise à jour du SAGE et que, tous les douze ans, même en l'absence de révision jugée nécessaire, l'état des lieux du SAGE doit être actualisé. En 2029, le SAGE Èvre-Thau-Saint-Denis atteindra cette échéance de douze ans. La révision d'un SAGE ou la mise à jour de son état des lieux constituent des chantiers d'envergure, nécessitant un temps de travail conséquent et la mobilisation d'une personne dédiée.

• Gestion Quantitative

Yannick Benoist souligne le souhait et l'importance d'installer une station hydrométrique au sein de chaque unité de gestion, afin de mieux connaître le territoire, de disposer de données robustes pour de futures études et d'améliorer la gestion des ressources.

Michel Langevin s'interroge sur les éléments compris dans le coût annoncé pour ces stations.

Laurine Tignon précise que ce coût comprend le matériel et l'installation. Une formation est également prévue afin que l'analyse des données puisse être réalisée en régie.

• Synthèse de la feuille de route

Viviane Sciers précise que, malgré la mise en évidence d'un besoin d'agrandissement de la cellule d'animation actuelle du SAGE, il sera difficile pour l'Agence d'augmenter le nombre de postes financés.

Yannick Benoist indique qu'il n'est, pour l'instant, pas envisagé d'augmenter le nombre d'ETP au sein de la cellule d'animation du SAGE.

Jean-Robert Tignon partage le raisonnement de Yannick Benoist en précisant qu'il convient de mettre en évidence les actions prioritaires de la CLE et qu'aucun recrutement à court terme n'est envisagé. Néanmoins, il est nécessaire d'afficher clairement les besoins associés à la mise en œuvre de ces actions.

Michel Langevin s'interroge sur la manière dont le manque de subventions pourra être compensé.

Yannick Benoist répond que l'Agence de l'Eau n'est pas le seul financeur : la Région et, le cas échéant, le Département subventionnent également ces actions.

Christophe Dougé conclut en précisant que cette feuille de route doit également servir de support pour le prochain mandat des élus et leur permettre de s'approprier les actions prioritaires du territoire.

La feuille de route 2026-2030 du SAGE Èvre-Thau-Saint-Denis est approuvée à l'unanimité des membres de la Commission Locale de l'Eau présents.

3. Point d'information

• Situation hydrologique

Le suivi des étiages, assuré par le SMiB, a débuté au mois de mai. Comme l'année précédente, les bassins les plus vulnérables aux faibles précipitations et aux épisodes de fortes chaleurs sont le bassin de la Thau, les bassins des Robinets et de la Haie d'Alot, ainsi que l'amont du bassin de l'Èvre. La faible pluviométrie observée durant les périodes estivale et automnale a retardé la reprise des écoulements, entraînant des situations d'assec ou d'écoulements non visibles encore à la fin du mois de novembre.

Christophe DOUGÉ
Président de la Commission Locale
de L'eau du Sage Èvre-Thau-St Denis